

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 avril 2006
Français
Original: espagnol

**Lettre datée du 3 avril 2006, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint quelques observations concernant la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, dont j'ai lieu de croire qu'elles vous intéresseront.

Le Gouvernement de la République de Cuba s'inquiète beaucoup de la dégradation de la situation au Moyen-Orient. Les événements qui se produisent dans cette région ont de profondes et multiples incidences sur la paix et la sécurité internationales et intéressent donc tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Pourtant, à la séance publique que le Conseil de sécurité a consacrée, le 30 mars dernier, à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, le droit qu'ont les États non membres du Conseil d'intervenir dans les débats a été limité arbitrairement.

Une fois encore, en raison de la dynamique capricieuse du Conseil, la transparence nécessaire et la représentativité qui devraient en caractériser les travaux ont été sacrifiées à l'autel des intérêts nationaux étriqués de quelques membres permanents.

Face à une telle situation, Cuba estime qu'il est de son devoir de faire officiellement part de sa position sur la question qui a été examinée à la séance publique susmentionnée (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Rodrigo **Malmierca Díaz**



**Annexe à la lettre datée du 3 avril 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Position de la République de Cuba concernant la situation
actuelle au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

Cuba tient tout d'abord à souligner qu'elle souscrit pleinement aux positions qu'ont exprimées le Mouvement des pays non alignés, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à la séance publique que le Conseil de sécurité a consacrée, le 30 mars 2006, à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Elle souhaite par ailleurs faire part officiellement des observations que lui inspirent les importants événements relatifs à la question considérée qui se sont produits en mars dernier.

Il est préoccupant de constater que le Conseil de sécurité n'a même pas été en mesure d'approuver une déclaration de son président, ce qui aurait été la moindre des choses vu la grave détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé qu'a entraînée l'attaque menée par l'armée israélienne contre la prison de Jéricho le 14 mars dernier.

Une fois de plus, le Conseil de sécurité ne s'est pas acquitté de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il est resté sans réaction face à la nouvelle agression qu'Israël a indéniablement commise en violation des obligations qui lui incombent en vertu du droit international, notamment du droit international humanitaire, et tout le monde en connaît les raisons.

Il n'a pas suffi que tous aient pu assister, au moyen des terribles images qui ont été transmises, aux attaques injustifiables que l'armée d'occupation israélienne a menées pendant presque 10 heures contre la prison, à grand renfort d'hélicoptères, de chars, de bulldozers et de véhicules blindés.

Ces attaques, manifestement planifiées depuis plusieurs jours au moins, ont débuté quelques minutes à peine après que les observateurs des États-Unis et du Royaume-Uni eurent quitté précipitamment la prison.

Les récents actes hostiles perpétrés par Israël s'ajoutent au lourd dossier des agressions contre le peuple palestinien et des violations de ses droits de l'homme les plus élémentaires qu'il a commises depuis des décennies, au nombre desquelles figurent les colonies de peuplement illégales, les démolitions d'habitations, les détentions arbitraires, les exécutions extrajudiciaires, les actes de torture, l'édification d'un mur de séparation sur le territoire palestinien et l'asphyxie de l'économie palestinienne.

Nul n'ignore que le mépris flagrant que manifeste le Gouvernement israélien vis-à-vis des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et des normes du droit international résulte en grande partie de l'inaction et de la passivité du Conseil de sécurité.

Nous savons tous pourquoi Israël bénéficie d'un traitement différent, ce qui est régulièrement le cas lorsqu'un membre permanent du Conseil de sécurité qui est allié d'Israël use arbitrairement de ses prérogatives. L'hypocrisie et la politique du deux poids deux mesures continuent de prévaloir au Conseil, protégées par ce privilège anachronique et antidémocratique qu'est le droit de veto.

Les États-Unis ont déjà exercé, à 29 reprises, ce droit au sujet de questions liées à la situation dans les territoires palestiniens occupés, sans compter les menaces de veto qu'ils agitent constamment lors des consultations officieuses à huis clos et qui ont fait obstacle à l'adoption d'un nombre considérable de projets de résolution et de déclarations du Président du Conseil, dont le projet de déclaration que la délégation du Qatar avait établi opportunément après les attaques contre la prison de Jéricho.

Israël doit libérer immédiatement les prisonniers palestiniens et les remettre aux autorités palestiniennes. Il doit retirer toutes ses forces armées de Jéricho afin d'y rétablir la situation telle qu'elle était avant qu'il lance son attaque militaire.

Le Conseil de sécurité ne peut continuer de se faire complice, par son silence, des faits susmentionnés. Il doit condamner le terrorisme d'État exercé par Israël. Les agressions perpétrées contre le peuple palestinien doivent cesser, tout comme l'application de mesures unilatérales et d'une politique des faits accomplis qui sont loin d'ouvrir la voie à des négociations avec la partie palestinienne et ne contribuent en rien à la recherche d'un règlement définitif, juste et durable à ce conflit de longue date.

Le Conseil de sécurité doit sans plus tarder exiger d'Israël qu'il cesse une fois pour toutes d'agir par la force et se conforme aux multiples résolutions sur la question du Moyen-Orient que lui-même et l'Assemblée générale ont adoptées.

C'est là le seul moyen de parvenir à une paix juste et durable.
